

(¹)

(N° 61.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre Thomas, lieutenant au 9^e régiment de ligne.

(Voir le n° 258, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Thomas, né à Bucey-lez-Gy (France), le 27 Juillet 1809, s'est adressé, le 16 mai 1845, à la Chambre des Représentants, à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire. Obéissant à l'entraînement général, il quitta Paris où il était attaché à une maison de commerce, pour prendre part à la révolution belge de 1830, et le 14 janvier 1831, il s'engagea au 1^{er} régiment des chasseurs à pied. Le 21 octobre, il fut nommé fourrier, plus tard sergent major, et enfin sous-lieutenant, par Arrêté Royal du 10 mai 1845. Il a constamment tenu une conduite sans reproche, et régulière, qui lui a concilié l'estime de ses chefs, du corps d'officiers et des habitants des garnisons où il a résidé.

Les autorités s'accordent à le reconnaître digne de la faveur qu'il réclame.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 42 suffrages contre 11.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.